

## **2 C P**

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros

Siège social : ZA de Gaudet Route de Sologne

41320 MENNETOU SUR CHER

434 083 440 RCS BLOIS

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente et un août,

A 20h00,

La société ANBES, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé ZA de Gaudet, Route de Sologne, 41320 MENNETOU-SUR-CHER, immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 842 298 622, représentée par Monsieur Massimo RANUCCI, son Président,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 2 C P,

Associée Unique de ladite Société,

#### A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris acte de la démission de la société ANBES de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

**Monsieur Massimo RANUCCI**  
Né à NARNI (ITALIE) le 17 juin 1964  
De nationalité Italienne  
Demeurant au 23 rue de Belat, 16000 ANGOULEME.

Monsieur Massimo RANUCCI accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Massimo RANUCCI percevra, au titre de son mandat de Président à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire, une rémunération fixe mensuelle brute de 7 389,65 euros.

#### **TROISIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour :

**Madame Sandra RIPPE**  
Née à ANGOULEME le 18 juillet 1986  
De nationalité Française  
Demeurant au 23 rue de Belat, 16000 ANGOULEME

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Sandra RIPPE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Madame Sandra RIPPE aura, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Sandra RIPPE ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

#### **QUATRIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Madame Sandra RIPPE percevra au titre de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire, une rémunération fixe mensuelle brute de 7 041,26 euros.

#### **CINQUIÈME DÉCISION**


L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique  
Pour la société ANBES  
Monsieur Massimo RANUCCI


**Monsieur Massimo RANUCCI**

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président  


**Madame Sandra RIPPE**

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

 Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur général.

